

Préavis municipal n° 08-2023

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :

- la réfection de la route de Montpreveyres (RC 637 à Les Cullayes)
- le renouvellement d'une partie du réseau d'eaux claires

Rapport de la Commission permanente des travaux sur le réseau routier

Madame la Présidente du Conseil, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis, dans la composition suivante : Mme Sandra Gasser, MM Nicolas Destraz, Claude Lelièvre, Felix Rattin et François Clot, s'est réunie le 5 octobre 2023, avec la commission des finances, en présence de M. Yves Boand, municipal en charge du réseau routier et de M. Jérôme Oberson, syndic, en charge des finances. Le préavis nous a été présenté avec les modifications apportées par rapport au Préavis No 2-2023, refusé le 20 février 2023. Nous avons reçu des réponses à toutes nos questions.

La commission a ensuite siégé seule pour débattre et rédiger ce rapport.

La partie technique de ce Préavis No 08-2023 est pratiquement la même que celle présentée dans le Préavis No 02-2023, c'est pourquoi le rapport, ci-dessous, est proche de celui élaboré le 15 février 2023.

La réfection concerne La RC 637, une route du réseau cantonal complémentaire de catégorie secondaire. Le tracé du projet va du giratoire de Les Cullayes jusqu'à la sortie de localité direction Montpreveyres, soit sur une longueur de 460 m.

La date de la dernière intervention lourde devrait dater de 2004 ou 2005.

Les mesures de portance effectuées par la société Infralab n'ont pas révélé de besoin de renforcement. Le revêtement présente des fissurations et deorniérages. Le projet consiste à renouveler la couche de roulement (tapis) sur une épaisseur de 40 mm.

En ce qui concerne le degré d'urgence d'une intervention sur cette route, la société Infralab, préconise d'exécuter les travaux, si possible, avant 2025 et en tous les cas avant 2027 en raison de la gestion de l'élimination des revêtements contenant des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), dont la législation va se durcir.

Nous pensons qu'il est opportun d'entreprendre la rénovation des deux routes simultanément ou successivement (Préavis No 8 et No 9) pour bénéficier d'un rabais d'échelle. La municipalité a pu négocier avec l'entreprise adjudicataire, un rabais pour l'attribution des deux projets à une même société.

Les autres services, tels que Swisscom, Romande énergie, etc. qui peuvent avoir un intérêt à modifier ou compléter leurs réseaux souterrains seront contactés afin qu'ils interviennent avant ou conjointement au chantier communal. L'AIESFE (distribution d'eau potable) a un projet de remplacement de conduite à poser sur environ 140 m sous la chaussée. Si les travaux de réfection de la chaussée commencent avant les travaux de l'AIESFE, la commune mettra en place la conduite et refacturera les prestations directement à l'association. En cas d'exécution simultanée des deux projets, la réalisation des travaux sera coordonnée avec ceux du projet communal (le montant n'est pas inclus dans le préavis présenté).

Notre commission demande de vérifier que les canalisations neuves soient positionnées à une profondeur suffisante, pour faciliter l'écoulement des habitations, par gravité. La plupart des habitations, le long de la route, possèdent des pompes de relevage pour les parties excavées, entraînant un surcoût matériel, énergétique et des risques d'inondations. Si les canalisations principales sont positionnées plus bas, il sera nécessaire d'évaluer également les travaux à exécuter pour modifier la pente des écoulements des

habitations. Les propriétaires des habitations seront informés des travaux et nous préconisons l'organisation d'une séance d'informations avec les riverains.

Le revêtement final de la chaussée sera de type macro-rugueux (AC MR), légèrement phono absorbant.

Notre commission demande que le suivi technique durant les travaux soit rigoureux pour éviter des surcoûts supplémentaires.

La période prévue pour l'exécution des travaux est courant 2024.

Au vu de ce qui précède, notre commission recommande au Conseil d'accepter le Préavis No 08-2023, tel que présenté, à savoir :

- d'entreprendre la rénovation de la chaussée de la RC 637 en traversée de la localité de Les Cullayes depuis le giratoire jusqu'à la sortie de localité en direction de Montpreveyres,
- d'effectuer le remplacement de canalisations d'évacuation des eaux claires,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 559'000.00 TTC.

Servion, le 26 octobre 2023



Sandra Gasser



Nicolas Destraz

Claude Lelièvre



Félix Rattin



François Clot
(Rapporteur)